

Réalisez en toute sérénité les télé-déclarations obligatoires de sa micro entreprise 1 jour

Objectif général

En une journée, vous vous familiarisez avec les plateformes en ligne afin de répondre à l'obligation de dématérialisation des déclarations et paiements des cotisations sociales, des taxes et autres impôts.

Public

Chef d'entreprise en MICRO-ENTREPRISE

Durée

7 heures.

Pré-requis

aucun

Plages horaires

De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Programme

Matin

☞ Rappel des différentes obligations comptables de la micro entreprise

☞ Le portail fiscal

- Découverte de l'espace professionnel du portail Impôt.gouv.fr
- Création de compte et conditions d'activation

Les services de mon espace (objet, contenu, utilisation des services dans le cadre de ma microentreprise...)

Après-midi

☞ Le portail social

- Découverte du portail de télédéclaration URSSAF dédié aux microentreprises,
- Création de compte et condition d'activation,
- Mise à jour du compte,
- Télédéclaration du chiffre d'affaires de la période
- Le paiement des cotisations de la période
- Découverte des autres services de la plateforme

Moyens et encadrements pédagogiques

- Atelier participatif en groupe restreint (12 personnes maximum).
- Animation par des consultants experts dans le domaine.
- Outils et supports pédagogiques, exercices pratiques.
- Évaluation et remise d'une attestation de formation.

Pour plus d'informations

Service Formation Continue - Par territoire :

04 : formationcontinue04@cmar-paca.fr
04 92 30 90 97 - 06 70 27 71 76

13 : formationcontinue13@cmar-paca.fr
04 91 32 24 70

05 : formationcontinue05@cmar-paca.fr
04 92 52 80 15

83 : formationcontinue83@cmar-paca.fr
04 94 61 99 65

06 : formationcontinue06@cmar-paca.fr
04 92 12 53 45

84 : formationcontinue84@cmar-paca.fr
04 90 89 20 40

<https://www.cmar-paca.fr/catalogues-des-formations>